

La qualité au service des collectivités



Réf: A02395 INSECTICIDE RAMPANTS 750ML U2

Destiné à détruire tous les insectes rampants : cafards, araignées, blattes, punaises, fourmis, puces, etc.

Rémanence importante. Non accoutumance des insectes.

Action rapide. Longue durée d'action.

Odeur discrète.



MODE D'EMPLOI

Agiter avant l'emploi.

Pulvériser à une distance de 30cm sur les lieux de passage des insectes : canalisations, orifices, plinthes, derrière les meubles, encadrements de portes, etc. Ventiler la pièce 15 minutes après la pulvérisation.

Ne pas vaporiser dans l'atmosphère.

Éviter de fumer pendant l'utilisation.

CONDITIONNEMENT

Boîtier aérosol fer blanc diamètre 65 mm / Hauteur 300 mm

Volume nominal : 1000 ml / Volume net : 750 ml

Carton de 12 aérosols

Palettisation : 720 unités - 60 cartons

LEGISLATION

Dangereux. Respectez les précautions d'emploi.

Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), disponible sur simple demande.

Catégorie biocide: Insecticide TP18

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.



S.I.C.O.
SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CONDITIONNEMENT OPTIMISÉ
PRODUITS AÉROSOLS ET LIQUIDES

577, rue du Pommarin BP 16
38341 VOREPPE - FRANCE

Tel.: +33 (0)4 76 50 85 50 / Fax : +33(0)4 76 50 85 67
sico.commercial@sico.net / www.sico.net



SARL AU CAPITAL DE 2 700 000 Euros / R.C. GRENOBLE 57 B 150 / SIRET 697 320 539 00045 - APE 8292 Z / N° TVA CEE : FR 71 697 320 539 / BNP PARIBAS - BIC : BNPAFRPPAAE / IBAN : FR76 3000 40061700 0233 2721780

Nos fiches techniques ont été réalisées dans l'état actuel de nos connaissances certains éléments sont susceptibles d'être modifiés. Photo non contractuelle. 22/05/2017 Indice 2.3